



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

1204

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2008

Présidence : Mme Christine Dubugnon

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 22 novembre 2007 n° 13/07 "Mise en séparatif et réfection complète de la rue du Lignolat"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection complète et à la mise en séparatif de la rue du Lignolat et à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
2. accorde un crédit de Fr. 1'827'000.- TTC, participations de tiers non déduites, amorti en 25 ans dès le budget 2009;
3. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions;

Au nom du Conseil communal

La présidente  La secrétaire

C. Dubugnon  R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 29 février 2008.